

Depuis 2015, les demandes doivent être déposées dans les communes équipées d'un dispositif spécifique et sécurisé.

Afin de faciliter la procédure et réduire les délais d'attente, il est recommandé d'effectuer un pré-remplissage en ligne avant de se déplacer sur www.ants.gouv.fr

Les communes équipées les plus proches: AVIGNON/BOLLENE/CARPENTRAS/ORANGE

Le passeport a une durée de validité de 10 ans pour les personnes majeures et de 5 ans pour les mineurs.

Le timbre fiscal peut être acheté en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr>

La mairie reste à votre disposition pour tout renseignement qui vous serait utile.